



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les dossiers de la DRANE

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES ÉDUCATIVES

Pour une politique de ressources assumée, cohérente et durable



SOMMAIRE

1. RNE : Caractéristiques, modalités d'acquisition et de gestion

- RNE, de quoi parle-t-on ?
- Pour des données sécurisées et interopérables
- Gestion éthique des inscriptions et des abonnements
- Procédure d'acquisition des RNE
- Le domaine 2 du CRCN-Édu

2. Les ressources pédagogiques nationales accessibles gratuitement et librement

- Les portails nationaux du Ministère
- Les sites Internet des opérateurs du Ministère

3. Les ressources compatibles avec le GAR

- Qu'est-ce que le GAR ?
- Le rôle du responsable d'affectation
- Le rôle du RUPN et du IAN
- Les ressources GAR institutionnelles
- Les ressources payantes par abonnement « compatibles GAR »
- Les services accessibles depuis l'ENT ÉCLAT-BFC

4. Les ressources soutenues par le Ministère

- Le dispositif Édu-up
- Le partenariat d'innovation intelligence artificielle (P2IA)
- Les 69 solutions numériques éducatives offertes aux TNE

5. Les ressources « par destination »

6. Les ressources « par opportunité »

7. Les ressources publiées sous licence libre ou ouverte

- Les ressources éducatives libres (REL)
- Les communs numériques éducatifs
- EduCommun : la qualification du ministère de l'Éducation nationale

8. L'IA bouscule la notion même de « ressource numérique »

- De nouveaux critères pour choisir et encadrer les ressources
- Des opportunités... mais aussi une concurrence avec les ressources classiques
- IAG : les principaux défis éthiques majeurs pour les ressources numériques

CONCLUSION

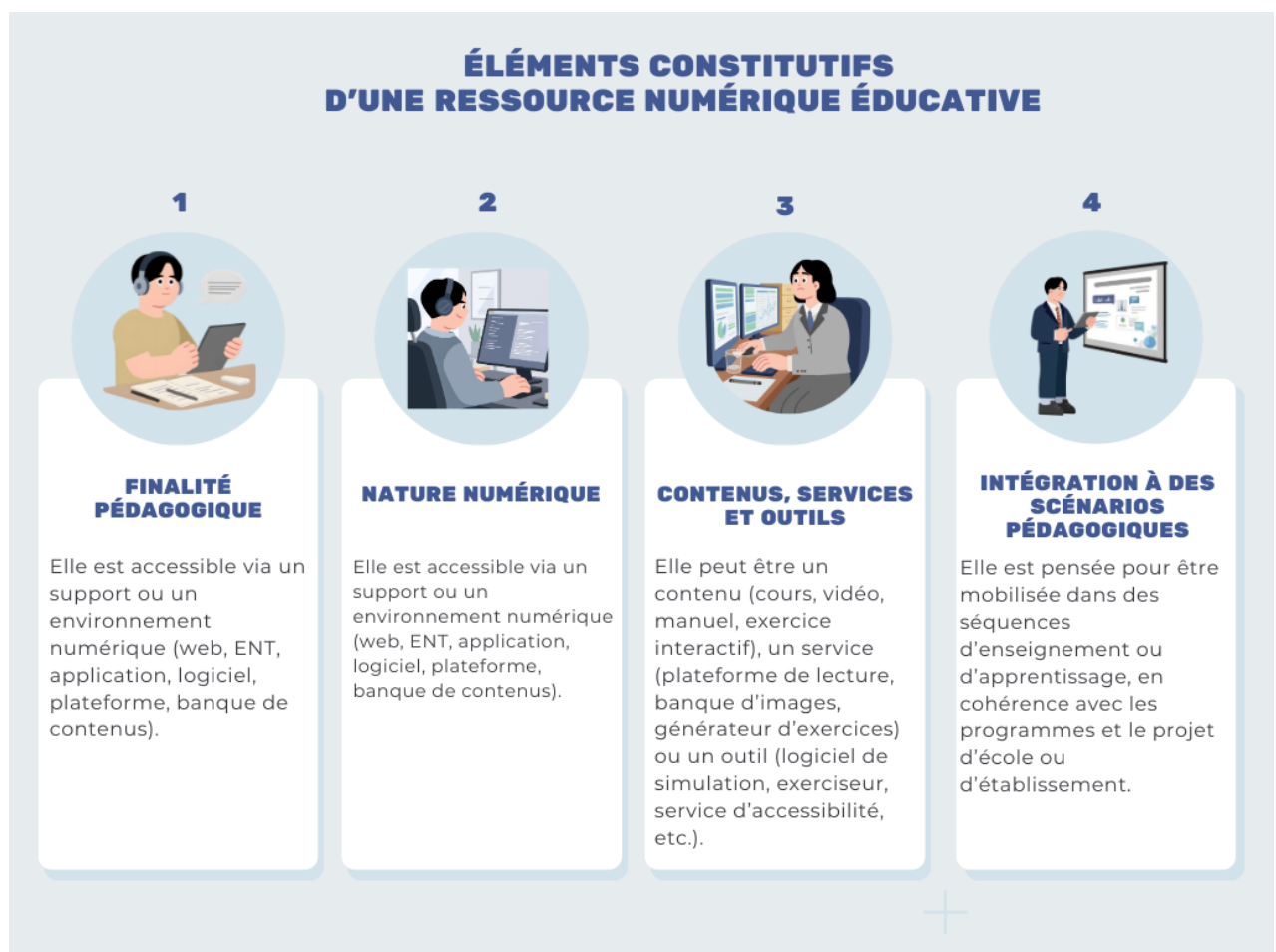
1 - RNE : Caractéristiques, modalités d'acquisition et de gestion

1.1 - RNE, de quoi parle-t-on ?

Les ressources numériques éducatives (RNÉ) désignent tout contenu, service associé ou outil-service au format numérique, en lien direct avec les programmes scolaires et présentant un bénéfice pour des activités d'enseignement-apprentissage. Elles s'adressent aux enseignants et aux élèves, pour un usage en classe et/ou hors la classe. Elles répondent aux orientations pédagogiques ainsi qu'aux standards juridiques et techniques du Ministère de l'Éducation nationale (MENJ).

Une ressource numérique éducative n'est pas seulement un « contenu » : c'est un ensemble de contenus, services ou outils numériques, mis à disposition dans un cadre sécurisé, articulé aux programmes, et mobilisable dans des scénarios pédagogiques pour enseigner, apprendre et accompagner les élèves. Le ministère inclut les ressources numériques éducatives dans la stratégie « Le numérique pour l'éducation », qui vise à soutenir l'innovation pédagogique, la continuité des apprentissages et l'inclusion scolaire.

Les « communs numériques pour l'éducation » (ÉduCommuns) et les « ressources éducatives libres » (REL) sont considérés comme une partie de ces ressources, dès lors qu'ils sont mis à disposition pour un usage pédagogique avec des licences adaptées.



1.2 - Pour des données sécurisées et interopérables

Les RNE doivent répondre aux attentes du règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux standards du ministère de l'Éducation nationale :

« Les ressources numériques pour l'éducation sont fournies par des acteurs privés ou publics, gratuites ou payantes, libres ou propriétaires. Elles peuvent être acquises directement par les établissements/écoles ou par des marchés publics portés par l'État ou les collectivités territoriales qui les mettent ensuite à disposition des établissements/écoles.

Dans tous les cas, la fourniture de ressources numériques éducatives doit reposer sur le respect des normes afin de permettre l'interopérabilité entre les services ainsi que la portabilité des données. »

► *Doctrine technique du numérique pour l'éducation* (version 2025)

1.3 - Gestion éthique des inscriptions et des abonnements...

... à des RNE non conventionnées avec le Ministère

L'inscription d'élèves à des services numériques non conventionnés avec le Ministère n'est pas recommandée (manuels numériques hors ENT, Doodle, outils Google Docs...) en raison d'une différence de législation du droit américain, d'un éventuel changement unilatéral des conditions d'utilisation, de la cession de certaines données ou de la violation du droit d'auteur. **Si un enseignant veut, malgré la contre-indication, inscrire ses élèves à des outils hors du cadre officiel, il doit obtenir l'accord -des parents et de la CNIL- pour chaque ressource utilisée. Un accord global n'est pas valable.** S'il abonne un établissement ou des élèves hors du champ conventionnel et sans prévenir son institution, l'enseignant est susceptible d'une plainte devant un tribunal.

... à des RNE relevant de la stratégie politique du Ministère

L'accord parental n'est en revanche pas nécessaire pour l'inscription à l'ENT car celui-ci relève d'une politique ministérielle et intègre les élèves à partir d'une base de données appartenant au ministère avec un droit d'opposition nul. Le développement de l'usage des ENT répond en grande partie à des soucis légaux. S'il reste encore incomplet, il présente l'avantage de mobiliser différents acteurs dans un cadre juridique sécurisé et simplifié (échange de fichiers avec les élèves dans un but pédagogique, service de messagerie sécurisé, accès à des ressources via le Médiacentre...).

Les RNE transforment les méthodes d'enseignement traditionnelles en passant d'une logique de simple transmission de contenu à un écosystème intégré de services et d'outils :

- L'enrichissement des supports pédagogiques grâce une diversité plus large de contenus (vidéos, exercices interactifs), de services (plateformes de lecture, banques d'images) et d'outils spécifiques comme des logiciels de simulation ou des exercices
- La continuité pédagogique (temps d'apprentissage ou d'évaluation hors de l'école, hors temps scolaire)
- L'inclusion scolaire grâce à des services d'accessibilité et des outils d'accompagnement spécifiques pour les élèves
- La personnalisation et la différenciation permises par des solutions d'apprentissage adaptatif basées sur de l'intelligence artificielle.

1.4 - Procédure pour acquérir des RNE

« Les ressources numériques possèdent des caractéristiques techniques qui rendent leur acquisition plus complexe par rapport aux ressources papier. Les ressources numériques disponibles sur Internet sont nombreuses et constamment [...] Il existe une multitude de ressources sur Internet et le premier réflexe de tout enseignant est de passer par les moteurs de recherche **alors qu'il existe d'autres portes d'entrée pour trouver des ressources numériques adaptées à des usages pédagogiques dans le cadre professionnel.** » Acquérir des ressources numériques pour l'école (DNE- MENJ, 2017)

L'acquisition des RNE est encadrée par le code de l'éducation

L'acquisition des RNE, libres ou propriétaires, gratuites ou payantes, est encadrée par le code de l'éducation. Les RNE sont choisies par les établissements scolaires dans le cadre de leur autonomie pédagogique et éducative. Ces choix s'inscrivent dans le projet d'établissement et participent à la politique documentaire de l'établissement :

- **après avis du Conseil d'administration et sur saisine du chef d'établissement**, dans le second degré (article R421-23)
- **avec un échange a minima en Conseil d'école** dans le premier degré (article D411-2)

La responsabilité du traitement des données

Lorsque la ressource numérique implique un traitement de données à caractère personnel, ce choix se fait sous réserve de l'accord du responsable de traitement, c'est-à-dire l'IA-DASEN (premier degré) ou le chef d'établissement (second degré).

Toutes les ressources et services qui collectent des données personnelles doivent être inscrits dans le registre des activités de traitement. La tenue de ce registre est obligatoire et concerne tous les établissements scolaire, publics et privés, dès lors qu'ils collectent et traitent des données personnelles. Ce registre, prévu par l'article 30 du RGPD, démontre la conformité au RGPD et aide à se poser les bonnes questions : ai-je vraiment besoin de cette donnée dans le cadre de mon traitement ? Est-il pertinent de conserver toutes les données aussi longtemps ? Les données sont-elles suffisamment protégées ? etc.

Les critères de validation des ressources numériques

Une bonne ressource numérique éducative, au sens institutionnel, est d'abord une alignée sur les programmes et le projet d'école/établissement avec une réelle plus-value par rapport à l'existant. Si une ressource numérique pour l'École doit avant tout être pertinente d'un point de vue pédagogique, d'autres critères sont également à prendre en compte :

- **critère technique** et ergonomique : la ressource doit fonctionner sur le parc informatique de l'établissement et, si possible, intégration via ENT/GAR pour simplifier l'accès.
- **critère fonctionnel** : la prise en main doit être aisée et l'ergonomie accessible (elle doit pouvoir pondre aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap)
- **critère juridique** : il est utile de s'assurer de l'absence de publicité ou de traceurs, de s'informer sur les possibilités d'utilisation et de réutilisation pédagogiques, sur le traitement des données à caractère personnel notamment lorsqu'il faut créer un compte avec un identifiant aussi bien pour les élèves que pour les enseignants
- **critère économique** : il faut se renseigner sur le type de licences, comparer les offres d'une même ressource et vérifier leurs conditions générales de vente associées.

- **critères de bien-être numérique** : il est recommandé de choisir des ressources qui ne sont pas conçues pour capter l'attention, qui respectent la vie privée et l'image des élèves et qui s'articulent avec des tâches non numériques

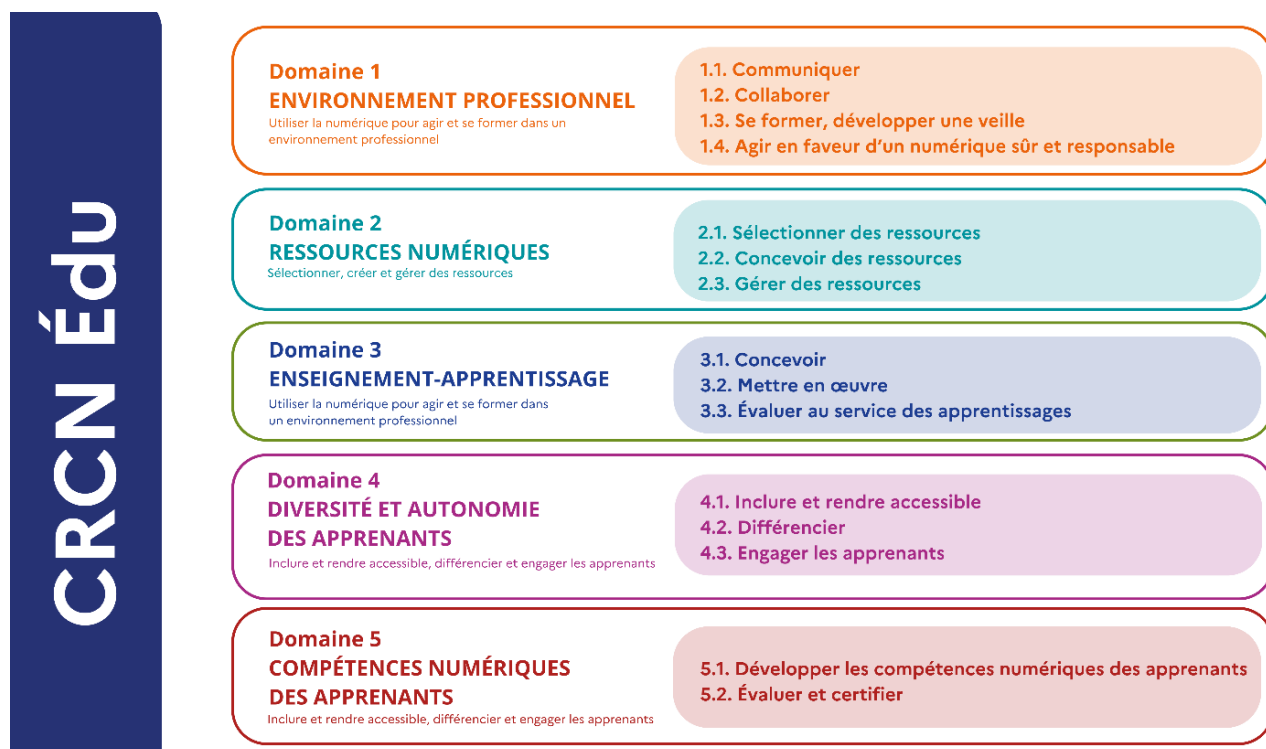
En pratique, une « bonne » ressource est donc celle qui coche ces différents registres : efficace pour apprendre, simple à utiliser, sûre sur le plan juridique et des données, et compatible avec une culture de bien-être numérique à l'école.

Qui, quand ?

- **Calendrier-type** de gestion des ressources numériques (DANE de Lyon)
- Tableau synthétique « **Qui fait quoi ?** » (DANE de Lyon)

1.5 – Le domaine 2 du CRCN-Édu

Le cadre de référence des compétences numériques des métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la formation (CRCN-Édu) souligne que sélectionner, créer et gérer ces ressources fait partie des compétences numériques attendues des enseignants. Le CRCN-Édu est l'ensemble des compétences numériques que les enseignants et formateurs doivent acquérir pour enseigner au et par le numérique de manière pertinente. Il se compose de 5 domaines déclinés en 16 compétences. Le domaine 2 est consacré aux ressources numériques :



Le domaine 2 du CRCN-Édu porte sur les ressources numériques et attend des enseignants qu'ils sachent les sélectionner, les concevoir et les gérer de manière professionnelle, éthique et efficace.

DOMAINE 2 – RESSOURCES NUMÉRIQUES : sélectionner, créer et gérer des ressources

Il se décline en trois compétences. Chaque compétence précise des actions concrètes que les enseignants doivent maîtriser dans leur pratique quotidienne.

○ 2.1 Sélectionner des ressources : « Identifier, évaluer des ressources numériques »

En pratique, cela signifie être capable de chercher dans les bons « lieux de ressources », de comparer plusieurs options et de choisir celle qui est à la fois pertinente pédagogiquement, techniquement adaptée et juridiquement sûre.

○ 2.2 Concevoir des ressources : « Modifier et produire des ressources numériques »

Concrètement, il s'agit de savoir produire des supports adaptés (diaporamas, capsules vidéo, fiches interactives, parcours sur ENT, activités sur des plateformes dédiées, etc.) et de les concevoir dès le départ en pensant aux apprentissages, à l'accessibilité, au droit d'auteur et aux données.

○ 2.3 Gérer des ressources : « Organiser, protéger et partager des ressources numériques »

En pratique, cette compétence renvoie autant à l'organisation (ne pas « perdre » ses ressources, construire un fonds partagé) qu'à la culture juridique et éthique (licences, droit d'auteur, données personnelles).

Le domaine 2 attend donc des enseignants qu'ils sachent trouver et choisir des ressources numériques en s'appuyant d'abord sur les écosystèmes institutionnels ; soient capables d'adapter et produire des ressources dans le respect des droits et au service d'objectifs pédagogiques clairs ; organisent, partagent et protègent ces ressources dans une logique de mutualisation, de respect du droit d'auteur et de protection des données. C'est le domaine le plus directement lié à la question des ressources numériques éducatives : typologie, critères de choix, droit d'auteur, RGPD, communs, GAR, etc.

► En savoir plus sur la certification des compétences numériques des enseignants [*Développez vos compétences avec Pix+Édu \(Éduscol\)*](#)

► [*Le cadre de référence des compétences numériques*](#) (DRANE Bourgogne-Franche-Comté)

2 - Les ressources pédagogiques nationales

2.1 - Les portails nationaux du Ministère de l'Éducation nationale

Education.gouv.fr : site officiel d'informations sur le fonctionnement du système éducatif et sur les actualités du Ministère de l'Éducation nationale (MENJ)

Éduscol : site officiel d'accompagnement des professionnels de l'éducation édité par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)... :

... et son portail dédié au premier degré : [Primàbord](#)

En complément des publications au national et à l'international, chaque académie dispose de son propre espace de publication. La Région académique Bourgogne-Franche-Comté dispose d'espace qui est animé par la DRANE : *Primàbord BFC*.



... et sa rubrique « *Disciplines et thématiques* » qui donne des informations et l'actualité concernant une discipline scolaire.

enseignements par disciplines

Disciplines et thématiques

... et ses différents sites de formation disciplinaire

► *Ces chansons qui font l'histoire* (FranceInfo) : les chroniques de Bertrand Dicale diffusées sur France Info à disposition des enseignants.



► *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* (Sorbonne) : des centaines d'articles d'histoire écrits par des universitaires, en libre accès et bilingues.



► *Odysseum : La maison numérique des humanités* : le site des ressources des langues, cultures et civilisations de l'Antiquité



► Les « sites experts des ENS » rattachés à l'ENS Lyon : [La Clé des langues](#), [SES-ENS](#), [Planet Terre](#) (géologie), [Geoconfluences](#) (géographie), [Culture Sciences Physique](#)

► Les sites experts rattachés aux ENS Paris et Paris-Saclay : [Planet Vie](#) (SVT), [Culture Sciences Chimie](#), [Culture Math](#), [Culture Sciences de l'Ingénieur](#)



Les sites experts ENS/DGESCO fonctionnent selon les modalités définies dans la convention-cadre, entre les Écoles normales supérieures et le ministère de l'Éducation nationale. Chaque site propose ainsi des contenus multimédias en s'appuyant sur les programmes scolaires en vigueur. L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants et produire des ressources scientifiques et culturelles validées.

2.2. Les sites web des opérateurs du Ministère de l'Éducation nationale

Les offres servicielles du Réseau Canopé: [les Fondamentaux](#), [Les Valeurs de République](#), [Etincel](#), [Musique Prim'](#), [Cap Ecole inclusive](#), [Théâtre en acte](#), [Corpus](#), [Les énergivores](#).



Le [CLEMI national](#) et les sites web des CLEMI académiques : site web du [CLEMI de Dijon](#), site web du [CLEMI de Besançon](#).



Le [Musée national de l'éducation](#) : à la fois catalogue et base d'images d'une grande richesse, dans les domaines de l'histoire de l'éducation et de l'histoire de l'enfance, le site web du Musée national de l'Éducation permet d'explorer ses collections en ligne, en partie numérisées.



Les différents dispositifs en ligne du CNED : [EnglishforSchools](#), [DeustshfürSchülen](#), [MaspeMaths](#), [Jules](#), [B-ABA du climat et de la biodiversité](#).



La banque de ressources pédagogiques de l'Onisep : [Avenir\(s\)](#) pour accompagner les élèves du collège au lycée dans leur projet d'orientation.



Le recensement de ressources numériques utilisables par des professeurs, spécialisés ou non, confrontés à la scolarisation d'élèves en situation de handicap : [Observatoire des ressources numériques adaptées](#) par l'INSHEA.



Le portail documentaire de France éducation international (ex CIEP) spécialisé dans l'enseignement du FLE et DNL : [Liséo](#).



[Le Blob](#), [l'extra-média](#), [le site Juniors](#) et ses ressources associées.

3 - Les ressources compatibles avec le GAR

3.1 - Qu'est-ce que le GAR (gestionnaire d'accès aux ressources) ?

Le GAR est un service socle national, un dispositif technique et juridique porté par le MENJ. En d'autres mots, à travers le GAR, le ministère se porte garant du traitement des données à caractère personnel des enseignants et des élèves.

Le GAR permet la gestion centralisée et simplifiée de l'accès aux ressources et manuels numériques en minimisant la communication de données aux distributeurs et éditeurs de RNÉ. Il est articulé avec les dispositifs d'authentification ministériels (ÉduConnect et Guichet- Agents). C'est une interface d'attribution des ressources numériques réservée aux Référents Académiques et aux Responsables d'Affectation des Ressources.

Le Médiacentre, lui, c'est en quelque sorte la 'porte d'entrée' vers les ressources. Il permet aux enseignants et aux élèves d'accéder aux ressources directement depuis leur ENT. Pour connaître la liste des ressources de leur établissement, les enseignants doivent se rapprocher de leur RAD qui est le seul à y avoir accès.

- Consultez [Le guide utilisateur du GAR](#)

3.2 - Le rôle du responsable d'affectation

Le rôle de responsable d'affectation est assuré par le chef d'établissement et le ou les personnels à qui celui-ci a délégué la gestion des ressources numériques

Le responsable d'affectation via la console d'attribution des ressources, :

- attribue les exemplaires aux élèves et aux enseignants à chaque rentrée scolaire
- accède au module "statistiques" concernant l'utilisation des ressources dans l'établissement à des fins de pilotage de la politique d'acquisition

Dans le premier degré, tous les enseignants sont RAD.

Dans le second degré, le chef d'établissement est le premier bénéficiaire du GAR (déclaré par défaut dans l'ENT) puisqu'il pilote la stratégie politique documentaire. Il peut déléguer cette fonction à une ou plusieurs personnes (on parle alors de responsable d'affectation délégué, RAD).

3.3 – Le rôle du RUPN et du IAN

L'une des missions du référent pour les ressources et usages du numérique (RUPN) est de mener une veille sur les ressources numériques et les productions nationales comme académiques ce qui lui permet ensuite d'aider à la mise en œuvre des projets numériques en conseillant sur le choix des ressources, des outils, des matériels et des services.

En lien avec les RUPN, les interlocuteurs académiques au numérique (IAN) sont amenés à faire connaître les ressources numériques éducatives.

3.4 - Les ressources GAR institutionnelles



PIX: le service public en ligne pour certifier les compétences numériques



Calcul@TICE (académie de Lille) : exercices d'entraînement au calcul mental, du CP à la 3^e



Lumni Enseignement (INA/FranceTV) : offre de contenus multimédias pour les élèves de la maternelle au lycée.



Quizinière (Réseau Canopé) : exerciceur destiné aux enseignants des 1er et 2e degrés, de la maternelle au lycée.

Les ressources institutionnelles sont mises à disposition gratuitement par le Ministère. Pix et Lumni Enseignement sont livrées automatiquement dans le Médiacentre. Calcul@TICE et Quizinière nécessitent de passer au préalable par un abonnement (gratuit) et une affectation.

Focus sur Lumni Enseignement

L'offre « Lumni Enseignement » regroupe les ressources numériques des partenaires de l'ancien portail « Éduthèque » (2013-2022) et se compose :

- o d'offres partenaires : la vignette Lumni Enseignement donne accès aux propositions d'Arte, BRGM, ECPAD, France Médias Monde, FranceTV, INA, INSERM, Museum d'Histoire Naturelle, TV5Monde et à certaines ressources d'Histoire par l'Image, du Château de Versailles et de l'INRAP
- o d'offres associées : les autres offres apparaissent avec une vignette propre si elles sont raccordées au GAR (à ce jour : AFP, Ersilia, Fovéa, Philharmonie de Paris, RetroNews- BnF, IGN Édugéo).

► **Lumni Enseignant est différent de Lumni.fr** : Lumni.fr diffuse des contenus dont les droits ont été acquis auprès des producteurs. Ils ne sont donc pas propriétaires de ces contenus, mais simplement cessionnaire du droit de les diffuser sur notre site pour une durée déterminée. Pour cette raison, les ressources pédagogiques proposées par Lumni Élève ne peuvent pas être téléchargées ni cédées. Elles peuvent être uniquement utilisées en streaming sur le site lumni.fr et pour un usage privé.

Pour une utilisation en dehors de ce cadre, une demande de cession de droits sur ces contenus devra être demandée aux producteurs/ayants droit directement concernés. Vous trouverez leurs noms en regardant le générique de fin du programme ou en bas de l'article décrivant la vidéo.

Il existe d'autres ressources institutionnelles, également gratuite (i.e. offertes par le Ministère) mais elles n'apparaissent pas automatiquement dans le GAR.



RTP (académie de Limoges) : plateforme de Remédiation Tests de Positionnement qui permet aux enseignants de proposer à leurs élèves des parcours de remédiation personnalisés et adaptatifs en lien avec les tests de positionnement sixième et seconde.



Program'cours (CNED) : en complément des dispositifs existants, ce service offre aux collèges une solution pour assurer la continuité des apprentissages des élèves en cas d'absence de courte durée d'un enseignant non remplacé.



J'apprends l'énergie (ENGIE) : dispositif pédagogique pour sensibiliser à l'énergie, ses enjeux et ses opportunités, dans un contexte de transition énergétique.

3.6 - Les ressources payantes par abonnement « compatibles GAR »



Il s'agit de sources de référence, dictionnaires et encyclopédies, manuels numériques, ressources d'enseignement multimédia, d'entraînement et d'accompagnement scolaire, d'orientation et de documentation. Ces ressources sont proposées par des fournisseurs partenaires.

Les ressources sécurisées par le GAR sont repérables grâce à la marque affichée dans leur description ou dans les catalogues des fournisseurs de ressources qui adhèrent au GAR. Il s'agit d'une marque délivrée par le Ministère aux adhérents du GAR. « Compatible GAR » signifie que le fournisseur s'est engagé en faveur de la protection des données des élèves et des enseignants et la simplification de la gestion dans les établissements et les écoles.

Dans le second degré, il est possible de demander un achat unique au gestionnaire pour tester une ressource de façon exhaustive.

- Consultez sur le portail national GAR, [la liste des partenaires qui fournissent des ressources](#)

3.7 - Les services accessibles depuis l'ENT ÉCLAT-BFC

Des fiches pratiques (appelées « Fiches d'usage ») expliquent, pas à pas, les différentes étapes de configuration qui aboutissent à l'accès de ces services directement à partir du menu de l'ENT.

3.7.1 - ...financés par l'État



CAP' SUP : outil permettant aux lycées et aux établissements de l'enseignement supérieur de construire des moments d'échanges et de partage.

- Fiche d'usage ÉCLAT-BFC [Intégrer le service Cap'Sud](#) (février 2022)



Capytale (Académie de Paris) : Service qui permet de concevoir des activités de codage, de les distribuer à leurs élèves et de collecter leurs travaux. Pensé d'abord pour la SNT, la NSI, la physique-chimie et les mathématiques, il est particulièrement adapté aux activités de programmation et de création de pages web, pour les élèves de la primaire aux classes préparatoires.

Le service s'appuie aussi sur une bibliothèque d'activités partagées : chaque enseignant peut y déposer ses propres ressources, s'inspirer de celles des autres et ainsi nourrir une dynamique de mutualisation pédagogique.

- [En savoir plus sur Capytale](#)

- ▶ Fiche d'usage ÉCLAT-BFC Intégration de Capytale à ÉCLAT-BFC (septembre 2021)



Éléa repose sur la solution *open source* Moodle (système de gestion de l'apprentissage le plus utilisé dans les domaines de l'apprentissage et de la formation). Elle permet aux enseignants des écoles, collèges et lycées de créer des parcours d'apprentissage scénarisés et personnalisés, tout en intégrant des éléments interactifs.

- ▶ [En savoir plus sur Éléa](#)



Avenir(s) (remplace Folios depuis la rentrée 2024) : offre de ressources concernant l'orientation scolaire et professionnel pour les élève de la 5^e à la Terminale.

- ▶ En savoir plus sur Avenir(s)
- ▶ Fiche d'usage ÉCLAT-BFC Intégrer le service Avenir(s) (novembre 2024)

 **ÉTINCEL** : En 2026, ÉTINCEL a rejoint l'offre de Campus Numeria et du Campus des métiers et des qualifications Numérique (CMQ) pour la Formation Professionnelle 4.0 Nouvelle Aquitaine portée par le pôle numérique de l'éducation et de la formation du Futuroscope.

- ▶ En savoir plus sur ÉTINCEL

3.7.2 - ... financés par la Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région a vu ses compétences renforcées avec la loi de 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel ». Elle est désormais chargée de promouvoir auprès des jeunes la découverte des métiers et des formations. Son action vise donc à rendre les informations lisibles et accessibles au plus grand nombre, et à lutter contre les stéréotypes et les inégalités dans les choix d'orientation.

En matière d'orientation, la Région Bourgogne-Franche-Comté coordonne le Service Public de l'Orientation (SPRO) et a déployé 2 autres services accessibles depuis l'ENT Eclat BFC :



La Galerie de l'orientation : conçue en partenariat avec l'ONISEP pour renforcer l'accès aux outils utiles aux élèves et à leurs familles, elle rassemble toutes les ressources détaillées pour accompagner les démarches d'orientation. Elle est accessible aux élèves, familles et équipes éducatives des collèges et lycées.



Explor'Action : simplifie l'accès aux informations sur les métiers et des formations. Elle est accessible via Eclat-BFC dans le menu « orientation ». Elle permet des recherches par secteurs, villes et/ou niveaux scolaires, et une première prise de contact avec les organisateurs d'actions éducatives dédiées à la connaissance des métiers et de l'orientation.



Stages.bourgognefranche-comte.fr propose des offres de stages sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté pour tous les profils (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés).



CLÉOR « les Clés de l'évolution et de l'orientation » : permet de découvrir les métiers selon les centres d'intérêt, les compétences ou les expériences et accompagne les choix grâce à la mise en relation des informations régionales sur l'emploi, les recrutements et les formations. Cet outil est adapté à tous les utilisateurs : collégiens, lycéens, professeurs principaux, parents d'élèves, demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, apprentis.

4 - Les ressources soutenues par le Ministère

4.1 – Le dispositif Édu-up



Le dispositif Édu-Up existe pour soutenir, au niveau national, la création de ressources numériques éducatives innovantes, inclusives et alignées sur les priorités de l'École.

ÉduUp finance et accompagne en partie des projets proposés par des EdTech françaises pour un public élève allant de la maternelle jusqu'au postbac (BTS, CPGE, BUT). Pour pouvoir être labellisés, les contenus et services innovants proposés doivent notamment respecter strictement les règles du RGPD (données personnelles) et les critères du RGAA (accessibilité).

Les résultats des commissions (4 par an) sont publiés sur [une page Eduscol dédiée](#).

4.2 - Le P2IA

Le P2IA (partenariat d'innovation en intelligence artificielle) est un programme du Ministère, soutenu par France 2030, qui vise à développer, financer et expérimenter des services numériques d'assistance et de recommandation fondés sur l'IA pour les élèves de l'école primaire, d'abord au cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et désormais au cycle 3.

Objectifs essentiels :

- Accompagner les apprentissages des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, étude de la langue, calcul, résolution de problèmes) grâce à des algorithmes de personnalisation des parcours.
- Proposer des outils d'assistance (recommandations d'activités, synthèses des résultats) pour soutenir la différenciation pédagogique, sans se substituer à l'enseignant.
- Acculturer les enseignants, les élèves et leurs familles à l'intelligence artificielle, dans un cadre juridique et éthique garanti par le ministère (données, RGPD, transparence).

En pratique, le P2IA est donc un partenariat Éducation nationale–Recherche–EdTech françaises qui permet de coconstruire, tester et généraliser des outils d'IA au service de la réussite des élèves. Ces solutions d'apprentissage adaptatif constituent une aide à la décision pour la différenciation et la personnalisation des apprentissages et facilitent le suivi des résultats.

Le dispositif P2IA s'est structuré en deux grandes « vagues » correspondant à deux cycles et à des familles de ressources différentes.

Vague 1 (2020-2023) : P2IA Cycle 2 (CP–CE1–CE2) centrée sur les apprentissages fondamentaux en français et mathématiques (CP, CE1, CE2).

La finalité était de proposer aux enseignants des services d'assistance et de recommandation basés sur l'IA pour différencier les activités, suivre les acquis des élèves et personnaliser les entraînements :



Vague 2 (2025-2026) : P2IA Cycle 3 (CM1–CM2–6^e) étendue aux langues vivantes dans une logique de Recherche & Développement et de généralisation progressive. Les langues concernées sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol et italien :



4.3 - Les 69 solutions numériques éducatives offertes aux TNE (2020 – 2026)

Le dispositif Territoires numériques éducatifs (TNE) est une expérimentation déployée dans 12 départements, dont celui du Doubs, permettant la mise à disposition d'équipements numériques et d'accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques.

69 solutions ont été retenues dans le cadre d'un marché public opéré par Réseau Canopé.

Ces services et solutions numériques éducatives intègrent le GAR au fur et à mesure.

Les enseignants du Doubs peuvent activer gratuitement depuis leur ENT et utiliser en classe après une formation de 30 minutes sur la plateforme TNE : « TNE : Développer vos pratiques pédagogiques avec le numérique »

5 - Les ressources « par destination »

Les ressources « par destination » désignent l'ensemble des documents en ligne nativement destinés aux usages scolaires et didactiques.

5.1 - Les manuels scolaires numériques et banques de ressources associées

Depuis 2011, ce sont des manuels troisième génération qui sont commercialisés. Ils offrent aux enseignants l'opportunité de mélanger les ressources des manuels scolaires et leurs ressources

personnelles, y compris des ressources interactives comme des exercices.
Les propositions éditoriales des éditeurs sont à découvrir, parfois à tester, en ligne :

- o Biblio Manuels (éditions CLE international, Syros, Bordas, LeRobert, Retz, MDI)
- o Mes manuels (éditions Hachette Education, Istra, Hatier, Didier et Foucher)
- o Edulib (éditions Belin, Delagrave, Magnard, Vuibert, La librairie des écoles)
- o Le Livre scolaire, Nathan
- o KNÉ (éditions Bertrand-Lacoste, Courrier international, Didier, Docéo, Dunos, Maison des langues, Ellipses, Fontaine Picard, Hachette, Hatier, Istra, Larousse, Harrap's, le Génie, Le Monde, Play Bac)

5.2 - Les espaces 'juniors' des sites Internet des établissements culturels

Quelques exemples parmi tant d'autres :

- o Sénat junior
- o Assemblée nationale juniors
- o LesPetits M'O (Orsay et Orangerie)
- o Œuvres à la Loupe du Louvre
- o Les propositions de la BnF les expositions, les Essentiels et les Classes,
- o Juniors Cité des sciences et de l'Industrie
- o Muséophère (Musées de la Ville de Paris)
- o Europeana
- o etc.

6 - Les ressources « par opportunité »

Les ressources « par opportunité » désignent l'ensemble de ressources en ligne non conçues originellement pour l'éducation néanmoins utilisées à des fins pédagogiques.

Quelques exemples parmi tant d'autres :

- o Les podcasts RadioFrance
- o Les contenus audiovisuels FranceTV
- o Les articles de presse en ligne
- o Etc.



▶ Ces ressources authentiques sont protégées par le droit d'auteur. Il convient donc de vérifier ce que l'exception pédagogique permet de faire voire de demander l'autorisation avant de les exploiter en classe. Consultez dossier thématique en ligne :

[Le droit d'auteur en milieu scolaire](#) (DRANE Bourgogne-Franche-Comté, 2024)

7 - Les ressources publiées sous licence libre ou ouverte

7.1 - Les ressources éducatives libres (REL)

Une **ressource éducative libre** (REL) est une ressource pédagogique (cours, vidéo, manuel, activité, logiciel, image...) utilisée dans un contexte d'enseignement ou d'apprentissage. Elle est placée dans le domaine public ou sous licence ouverte (type Creative Commons) qui autorise la consultation, la réutilisation, l'adaptation et la redistribution gratuites, dans le respect de la licence. Elles sont en général produites par des enseignants pour des enseignants.

- Les scénarii pédagogiques déposés dans [EduBases \(MENJ\)](#)
- Les séquences didactiques déposées dans [BDS \(Réseau Canopé\)](#)

À consulter : [les sites disciplinaires dédiés des Académies de Dijon et de Besançon.](#)



La Région académique Ile-de-France met à disposition de tous les professeurs et de tous les élèves des lycées généraux, technologiques et professionnels des ressources pédagogiques numériques, libres et gratuites, développées dans le cadre d'un partenariat avec la Région Île-de-France :

- ▶ [Les manuels libres : par et pour les enseignants, pour les élèves](#)

7.2 - Les communs numériques pour l'éducation

Un **commun numérique pour l'éducation** désigne une REL produite et gérée collectivement par une communauté active selon une gouvernance partagée, avec des règles de gestion et de développement inscrites dans la durée. Cela dépasse la simple mise à disposition de contenus libres.



Proposée par le ministère de l'éducation nationale, la forge des communs numériques éducatifs contient des ressources pédagogiques (logiciels et ressources éducatives libres) utiles à la communauté scolaire.

Elle repose sur le logiciel libre GitLab. L'idée est de créer ensemble, partager et faire vivre des logiciels et ressources éducatives libres. Née de la volonté de la Direction du numérique pour l'éducation de mutualiser les énergies et les différentes actions, la Forge se propose de catalyser les synergies entre acteurs de l'enseignement pour faire émerger des communs numériques utiles et innovants. Elle regorge de pépites éducatives, soigneusement conçues et partagées par ses contributeurs : logiciels, applications web, supports de cours, exercices interactifs... Ces ressources couvrent un large éventail disciplinaire et de niveaux.

Un bouquet de « communs numériques » de l'État

L'État met à disposition des agents un écosystème de services libres tels que SIECLE+, Éléa, Magistère, apps.education.fr ou encore la Suite numérique.

7.3 - EduCommun : la qualification du ministère de l'Éducation nationale

La qualification d'EduCommun est attribuée à une REL portée par une organisation collective (effective ou en devenir) qui travaille avec une volonté de gouvernance structurée, une dynamique communautaire en liaison avec le ministère a minima via l'appel à commun.

Il s'agit de passer du simple contenu partagé à des écosystèmes collaboratifs encadrés. L'objectif final est de soutenir des outils pédagogiques évolutifs qui bénéficient d'un véritable soutien institutionnel et d'une dynamique de groupe.



► Consultez notre dossier thématique en ligne : [Les Communs numériques pour l'éducation](#) (DRANE Bourgogne-Franche-Comté, 2024).

Ce dossier explore la naissance et l'évolution de la notion de « commun », en se concentrant particulièrement sur les communs de la connaissance ainsi que les logiciels libres et open source qui garantissent l'indépendance vis-à-vis d'un éditeur ou d'un logiciel propriétaire. Les ressources éducatives libres (REL) sont également présentées comme des exemples de communs de la connaissance, favorisant l'accès à l'éducation pour tous. Une attention particulière est accordée à LaForgeEdu qui promeut les initiatives individuelles pour l'intérêt de tous.

La DRANE Bourgogne-Franche-Comté vous accompagne



L'équipe support de la DRANE répond à toutes vos questions concernant les ressources et services numériques depuis Cépages, la plateforme d'assistance académique (centre de partage pour l'accompagnement généralisé des établissements et services)

Cépages est accessible depuis le PIA (<https://pia.ac-besancon.fr> ou <https://pia.ac-dijon.fr>).

8 - L'IA bouscule la notion même de « ressource numérique »

L'actualité autour de l'IA, et surtout de l'IA générative (IAG), ne fait pas que « s'ajouter » aux ressources numériques éducatives : elle en change la place, le sens et les critères de choix. Les outils d'IA générative deviennent eux-mêmes des ressources, au même titre qu'un manuel numérique ou qu'un exerciceur, puisqu'ils produisent des contenus (textes, images, quiz, feedback, etc.) mobilisables en classe ou pour la préparation.

Ils transforment aussi la façon d'utiliser les ressources existantes : fiches, vidéos, documents ou banques d'exercices peuvent être remixés, adaptés, simplifiés ou traduits automatiquement, ce qui renforce la personnalisation mais brouille la frontière entre ressource « éditorialisée » et contenu généré à la volée.

Pour les équipes, cela signifie qu'il ne suffit plus de sélectionner des « bons contenus » ; il faut aussi réfléchir à la manière dont l'IA fabrique, transforme et réagence ces contenus.

8.1 – De nouveaux critères pour choisir et encadrer les ressources

Avec l'AI Act, certaines ressources intégrant de l'IA nécessitent une analyse d'impact, des garanties de transparence, de gouvernance des données, de supervision humaine, etc.

Les critères habituels (intérêt pédagogique, ergonomie, coûts) doivent désormais être complétés par des critères liés au fonctionnement de l'IA : quels jeux de données ? quels biais potentiels ? quelles explications données aux élèves ? quelles possibilités de contestation des décisions algorithmiques (notation, adaptation, recommandations) ?

Les ressources qui intègrent l'IA peuvent rester pertinentes... à condition d'être lues au prisme du risque, du RGPD et de l'éthique, ce qui renforce le rôle des cadres de confiance comme le GAR et des dispositifs d'évaluation nationale des ressources.

8.2 - Des opportunités... mais aussi une concurrence avec les ressources classiques

L'IA générative offre un accès immédiat à des explications, exemples, exercices et plans de cours, ce qui concurrence directement les ressources éducatives « classiques » (banques d'activités, manuels numériques, vidéos) si celles-ci n'apportent pas une valeur ajoutée claire (progression pensée, cohérence curriculaire, scénarisation). Les ressources éditorialisées peuvent se repositionner comme supports de référence, structurés, qui servent de base pour guider les usages d'IA (par exemple, utiliser un manuel ou une banque d'exercices comme corpus de travail, plutôt que laisser l'IA répondre sans ancrage dans les programmes).

Cela pousse les éditeurs et les institutions à concevoir des ressources qui intègrent ou accompagnent l'IA, et non simplement des contenus à côté d'elle. Un renforcement des enjeux d'éducation critique et de gouvernance

Du point de vue des élèves, l'IA amène à reconsidérer le rôle formatif de certaines ressources : si l'IA fait le résumé, rédige la réponse ou « corrige » à la place, les ressources doivent être pensées pour soutenir la métacognition, l'explicitation des démarches et la vérification des contenus, plutôt que la seule production du « bon résultat ».

L'actualité de l'IA/IAG fait évoluer les ressources numériques éducatives d'un simple catalogue d'outils et de contenus vers un écosystème à réguler.

8.3. – IAG : les principaux défis éthiques majeurs pour les ressources numériques

En résumé, les IAG déplacent les ressources numériques éducatives d'un enjeu purement technico-pédagogique vers un enjeu éthique global :

- **Biais, stéréotypes et qualité des contenus** : les modèles génératifs sont entraînés sur d'énormes corpus dont on ne maîtrise ni l'origine ni l'équilibre, ce qui peut conduire à reproduire ou amplifier des stéréotypes (genre, origine, handicap, etc.) dans les contenus pédagogiques générés. Ils produisent aussi des « hallucinations », c'est-à-dire des réponses fausses mais présentées avec assurance, ce qui

interroge la fiabilité des ressources numériques construites ou enrichies par l'IA. Pour les équipes éducatives, le défi est double : vérifier, contextualiser et corriger ce que produit l'IAG, et apprendre aux élèves à exercer un esprit critique sur ces contenus.

- **Données, confidentialité et traçabilité** : de nombreuses IAG fonctionnent comme des services en ligne qui collectent les requêtes, les productions d'élèves ou d'enseignants, voire des documents importés pour entraînement ultérieur du modèle. Cela appelle à une vigilance accrue sur la protection des données personnelles, la confidentialité des copies ou des documents de travail et l'usage secondaire des données (réentraînement, profilage). Intégrer des IAG dans des ressources numériques éducatives implique donc de choisir des solutions conformes au RGPD et au cadre d'usage ministériel, de limiter les données sensibles envoyées et d'être transparent avec les élèves sur ce qui est collecté.
- **Effets sur les apprentissages** : l'accès facile à des productions « prêtes-à-l'emploi » (rédactions, traductions, plans, exercices corrigés) peut encourager le plagiat, l'uniformisation des productions et une forme de dépendance, au détriment de l'effort, de la créativité et de l'acquisition réelle des compétences. Les recherches pointent un risque de perte d'esprit critique et de réduction des capacités rédactionnelles si l'IAG remplace systématiquement le travail de l'élève au lieu de le soutenir.
- **L'iniquité scolaire** : certains élèves disposent d'outils payants ou plus performants que d'autres, ce qui peut creuser les inégalités si les ressources numériques n'intègrent pas une réflexion sur l'accessibilité et la diversité des contextes d'équipement.
- **Impact environnemental** : Les IAG sont très consommatrices de ressources matérielles, d'énergie et d'eau, depuis l'entraînement des modèles jusqu'à leur usage massif. Mieux vaut préférer des solutions plus sobres si l'utilisation des outils basés sur l'IA n'apportent pas de réelle plus-value pédagogique.

CONCLUSION

Le numérique éducatif doit se développer selon une logique de plateforme respectant des standards communs.

« [...] L'utilisation croissante des services numériques éducatifs dans les 1er et 2d degrés, à des fins non seulement administratives et de suivi de la scolarité, mais aussi d'activités pédagogiques et de mise en œuvre des missions éducatives, a pour corollaire une augmentation conséquente de la fréquentation de ces services, qui nécessite la parfaite maîtrise des données et un écosystème ouvert et interopérable [...] Le numérique pour l'éducation doit se développer selon une logique de 'plateforme' [...] pour mettre à disposition des usagers un ensemble lisible et structuré de services accessibles simplement et interopérables entre eux. Ce cadre d'architecture et ces règles communes, qui doivent faciliter la circulation des données entre les acteurs publics et privés, sont rassemblés dans la Doctrine technique du numérique pour l'éducation. [...] » Doctrine technique du numérique pour l'éducation (DNE- MENJ, 2023)

« Attention aux effets indésirables : la gratuité doit toujours être prise avec précaution. Achats masqués ou différés, utilisation des données personnelles, spam, affichages de publicité, peuvent être des contreparties qu'il est primordial d'éviter. Les ressources numériques conçues pour l'École possèdent de nombreuses plus-values : construites en fonction des programmes, elles ont des fonctionnalités souvent élaborées permettant un suivi du travail de l'élève, des animations interactives, etc. Elles sont associées à des droits d'utilisation pédagogique (possibilité de projection, de réutilisation d'un document par exemple). Les fonctionnalités disponibles sont en général décrites dans les notices de présentation des éditeurs » Acquérir des ressources numériques pour l'école (DNE- MENJ, 2017)

Les ressources numériques éducatives font désormais partie du quotidien des écoles et des établissements. Elles ne sont plus de simples « bonus » mais des leviers à part entière pour enseigner, apprendre, différencier, inclure, évaluer et maintenir la continuité des apprentissages.

L'objectif n'est pas que chaque enseignant ou chaque chef d'établissement/directeur devienne juriste, technicien réseau ou expert EdTech. L'enjeu est plutôt que :

- vous sachiez où chercher les ressources en priorité (portails institutionnels, ressources GAR, communs numériques) au lieu de se perdre dans les moteurs de recherche
- vous puissiez vérifier rapidement si une ressource est adaptée à vos élèves, à votre équipement et à votre contexte
- vous évitiez les écueils récurrents : ressources « gratuites » très intrusives, inscriptions hors cadre, multiplication des comptes et mots de passe, usages qui contournent l'ENT
- vous identifiez les personnes-ressources de l'établissement qui peuvent venir en soutien (chef d'établissement, RAD, RUPN, professeur documentaliste, IAN...).

Choisir une ressource n'est pas un geste neutre : cela engage les traces de vos élèves, leur image, leur temps d'écran, et la manière dont des plateformes peuvent (ou non) profiler leurs usages. En vous orientant vers des services institutionnels, des ressources compatibles GAR, des communs numériques et des projets encadrés par le MENJ, vous offrez un environnement plus serein, lisible et protecteur.

Construire une culture de bien-être numérique, c'est aussi : limiter les sollicitations inutiles, privilégier des activités qui ont du sens, articuler temps connectés et temps déconnectés, et faire des situations d'apprentissage de véritables occasions d'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique.

N'hésitez pas à vous servir de ce dossier comme support d'échanges en conseil des maîtres, conseil pédagogique ou conseil d'école/CA : pour cartographier vos ressources actuelles, identifier les manques, mutualiser les expériences, prioriser les formations dont vous auriez besoin. Ce dossier n'est qu'un point de départ : à vous, maintenant, de vous en emparer, de le questionner, de le compléter avec vos propres pratiques et de faire vivre, dans vos écoles et établissements, une politique de ressources numériques à la fois ambitieuse, sécurisée et au service du bien-être de tous.

La DRANE Bourgogne-Franche-Comté et les équipes académiques restent à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche.

Références

SOURCES PRINCIPALES

[Doctrine technique du numérique pour l'éducation](#) (Direction du numérique pour l'éducation - MENJ, 2023)

[Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027](#) (MENJ – ÉducationGouv.fr, 2023)

[Acquérir des ressources numériques pour l'école](#) (Direction du numérique pour l'éducation - MENJ, 2017)

[Gestionnaire d'accès aux ressources numériques](#) (Direction du numérique pour l'éducation -MENJ)

SOURCES SECONDAIRES

[Les ressources numériques éducatives financées par l'État ou les collectivités](#) (SRANE de Poitiers, 2024)

[Numérique à l'école-Usages, ressources, métiers, industries](#) (Gérard Puimatto, 2014)

[Caractériser l'offre des ressources numériques éducatives](#) (Éric Bruillard, 2020)

[Le dispositif Édu-Up](#) (Eduscol, 2024)

[Les ressources numériques dans le GAR](#) (DANE de Lyon, 2023)

[Données personnelles et bien-être numérique](#) (DRANE Bourgogne-Franche-Comté, 2026)

[Le droit d'auteur en milieu scolaire](#) (DRANE Bourgogne-Franche-Comté, 2024)



Cette ressource est libre d'utilisation sous réserve de mentionner le crédit suivant :
DRANE Bourgogne-Franche-Comté
Région académique Bourgogne Franche-Comté - Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation
Dernière date de mise à jour 12.05.2026

Contact : Léa Blanquer (référente académique ressources numériques)
lea.blanquer@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr